

Mairie d'**AUVERS SAINT GEORGES**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU samedi 25 juin 2022**

---

**Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie le 25 juin 2022 à 9 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Denis, Maire.**

**Étaient présents : M. MEUNIER, MME MILLET, M. RECOULES, MME SARZAUD, MME MOISAN, MME BARTH, M. GARDON, M. BERTAUD, MME PIONNEAU**

**Absents : M. EVRA, M. HENTGEN, M. ELY**

**Absents excusés : Mme RIFFET pouvoir à Mme MILLET  
MME LAVOINE pouvoir à M. RECOULES**

**Madame MILLET a été élue secrétaire.**

**Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 19 mars 2022, lequel n'apporte pas d'observations.**

**I. Demande de subvention auprès du PNR**

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation thermique du foyer rural et de l'école primaire, concerné par la présente demande de subvention.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la Parc naturel régional du Gâtinais français pour une subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès du Parc naturel régional du Gâtinais français et à signer tous les actes si afférents.

**II. Décision modificative n°1 – Budget Commune**

Monsieur le Maire et M. BERTAUD présentent la décision modificative n°1 sur le budget Commune tenant compte des observations des services de la Préfecture et d'ajustement des dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 présentée.

**III. Ajout d'un point dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du PLU**

Monsieur RECOULES informe le Conseil Municipal que l'association des propriétaires de la résidence du Moulin de Vaux souhaiterait changer la destination afin de pouvoir sortir du bail commercial. Ce changement nécessite une modification d'un article dans le PLU.

Dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du PLU et considérant que la demande ne modifie pas le PADD, il est demandé au Conseil Municipal d'intégrer ce point à la modification simplifiée n°2 du PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette modification.

**IV. Détermination des taux d'avancement de grade**

Monsieur le Maire informe qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique du CIG, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2022 le ratio commun à tous les cadres d'emplois à 100 %.

Le conseil municipal, ADOPTE, la proposition, à l'unanimité.

**V. Création de poste d'Agent de Maitrise Principal**

Monsieur le Maire informe qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de créer un emploi d'agent de maitrise principal à temps non complet à raison de 31.50 heures à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 et DIT que le poste d'agent de maitrise devenu vacant sera supprimé à compter de cette même date, en raison de l'avancement de grade d'un agent.

## **VI. Réforme de la publicité des actes**

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités, qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, a posé le principe de la publication des actes ni réglementaires ni individuels pris par les autorités communales par voie électronique. Néanmoins, il existe une dérogation pour les communes de moins de 3500 habitants : elles peuvent choisir, par délibération, un autre mode de publication

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, le mode de publication par voie d'affichage.

## **VII. Approbation de la convention relative au fonctionnement de la fourrière de Cheptainville**

Monsieur le Maire présente la convention relative au fonctionnement de la fourrière de Cheptainville pour l'enlèvement des véhicules en infraction.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la convention présentée.

## **VIII. Harmonisation du temps de travail**

Suite aux observations des services de la Préfecture, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n°2021-38 du 27/11/2021 ne fait pas référence à un avis du Comité Technique (CT) du CIG. Par conséquent, le CT a rendu son avis lors de la séance du 29/03/2022. Il est nécessaire de redélibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide d'appliquer l'harmonisation du temps de travail à 1607h par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ainsi annuler et remplacer la délibération n°2021-38.

## **IX. Inscription de la boucle de randonnée « boucle Decauville » au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)**

Monsieur le Maire présente la boucle de randonnée « boucle Decauville ».

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE à l'inscription de l'ESI « boucle Decauville », au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

## **X. Création d'un Comité des Fêtes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un Comité des Fêtes, établissement public communal dont le Maire sera le Président de droit et constitué d'élus locaux et éventuellement d'un représentant de chaque association auversoise et d'habitants engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, EMET UN AVIS FAVORABLE à la création d'un Comité des Fêtes.

## **Questions diverses :**

↳ M. le Maire présente l'arrêté des Lignes Directrices de Gestion au Conseil Municipal, qui en prend acte.

↳ M. le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une pétition de la part de M. MERCIER concernant la circulation Rue St Fiacre. De nombreuses actions ont été réalisées :

- Stationnement quinconce
- Signalisation horizontale (places de stationnement et passages protégés refaits récemment)
- A la restauration de la route avec le Conseil Départemental, mise en place d'un dos de tortue destiné à empêcher les dépassements dangereux
- A notre initiative, en relation avec les communes riveraines, négociation engagée depuis environ 1 an, interdiction de la traversée d'Auvers aux véhicules de + 3.5T sauf desserte locale
- Prise de contact avec Mme RIGAULT de la CCEJR et M. TOUZET du département
- Signalement des bus par les riverains sur le site de CEAT et ORMONT.

**L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 00.**